

---

Tableaux inclus dans le rapport du comité de l'imposition sur les moyens de pourvoir aux dépenses publiques de l'année 1791, lors de la séance du 6 décembre 1790

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Tableaux inclus dans le rapport du comité de l'imposition sur les moyens de pourvoir aux dépenses publiques de l'année 1791, lors de la séance du 6 décembre 1790. In: Tome XXI - Du 26 novembre 1790 au 2 janvier 1791. pp. 264-267;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1885\\_num\\_21\\_1\\_9316\\_t1\\_0264\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_21_1_9316_t1_0264_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 30/06/2023

Tableau des impositions et perceptions anciennes.

	MASSE de la PERCEPTION.	RECETTE EFFECTIVE pour le Trésor royal ou les anciens possesseurs.	FRAIS de PERCEPTION ou de régie.	OBSERVATIONS.
	livres.	livres.	livres.	
<i>Impositions foncières et personnelles;</i>				
Savoir: } Tailles réelle, personnelle, mixte, abonnées et tarifées, et impositions ordinaires qui en tiennent lieu sous diverses dénominations dans plusieurs provinces.	223,109,282	213,625,195	9,484,087	
Impositions accessoires de la taille, sous une multitude de dénominations.				
Capitation } et sous pour livre additionnels. Vingtièmes } Décimes } Retenues faites sur divers paiements du Trésor royal.				
Impositions de la Corse, dont une moitié sont foncières.	600,000	536,184	63,816	
Dîmes ecclésiastiques et inféodées.....	133,000,000	110,000,000	23,000,000	Cette estimation est celle du comité ecclésiastique. Les milices annuellement ti- rées par <i>trois cent trente-huit mille huit cent onze</i> hommes, et fournissant annuellement <i>quatorze mille quatre cent soixante-huit</i> miliciens, sont estimées dans l'ouvrage très exact et très approfondi de M. des Pommerelles, à une dépense effective pour les provinces, et par conséquent à une imposition de la somme ci-contre.
Milices.....	6,500,000	.....	6,500,000	
<i>Impôts affermés ou régis par la ferme générale</i>				
Comprenant: } les gabelles, le tabac. Les droits de traite à l'entrée, à la sortie et dans l'intérieur du royaume. Les entrées de Paris et les aides du plat pays de la même ville.	174,202,000	150,000,000	24,202,000	
Caisse du commerce.....				
Droit sur les soies qui entrent dans le royaume au profit de la ville de Lyon.....	750,000	700,000	50,000	
<i>Impôts perçus par la régie générale;</i>				
Savoir: les droits } d'aides { Sur les boissons, la viande, les fourra- ges, le bois à brûler et à bâtir, le charbon, le poisson, les pa- piers et cartons, etc. de marque { des cuirs. des fers. d'or et d'argent. à la } des huiles et savons. fabrication { des amidons. des cartes. réservés des offices supprimés, d'octrois municipaux, et de sous pour livre.	59,601,000	50,220,000	9,381,000	
Droits des quatre membres dans la Flandr maritime.				
Frais particuliers de perception des impôts et billots, et devoirs de Bretagne.....	800,000	.....	800,000	
<b>A reporter.....</b>	<b>600,268,182</b>	<b>526,535,279</b>	<b>73,732,903</b>	

	MASSE de la PERCEPTION.	RECETTE EFFECTIVE pour le Trésor royal ou les anciens possesseurs.	FRAIS de PERCEPTION ou de régie.	OBSERVATIONS.
	livres.	livres.	livres.	
<i>Report</i> .....	600,268,182	526,535,279	73,732,903	
Fermes des droits sur les boissons au Port-Louis... Droits d'aides perçus au profit de la maison d'Orléans.	55,000 1,782,000	47,000 1,500,000	8,000 282,000	Cette estimation des frais de régie, des droits d'aides du Port-Louis et de la maison d'Orléans, n'est que supposée d'après ce que coûte la régie générale.
Ferme de Sceaux et de Poissy.....	900,000	630,000	270,000	
<i>Impôts régis par l'administration des domaines, savoir :</i>				
Contrôle des actes, insinuation, centième denier, hypothèques, francs-fiefs, amortissement, échange, formule, droits de greffe, aubaine, etc., etc., etc....	46,300,000	41,000,000	5,300,000	On estime les frais de ces deux articles en raison de ce que coûte l'administration générale des domaines.
Droits régaliens du Clermontois..... Droits domaniaux perçus au profit de la maison d'Orléans.....	430,000 730,000	400,000 650,000	50,000 80,000	
Postes et messageries.....	14,310,000	13,100,000	1,210,000	Le bail des postes est de 12,000,000 de livres; les profits des administrateurs étaient d'environ 1,100,000 livres. Le bail des messageries était de 1,100,000 livres et les profits ne pouvaient avoir été calculés pour moins de 110,000 livres.
Régie des poudres et salpêtres.....	950,000	800,000	150,000	Ces frais qui ne sont pas exactement connus, ne sont portés ici que par estimation. Cet article est pris du compte de M. l'archevêque de Sens. Il paraît que les événements de son ministère en ont fait baisser le produit, qui n'a été estimé que 4,500,000 livres en 1789.
Monnaies et affinages.....	754,000	620,000	134,000	
Revenus casuels et marc d'or.....	5,665,000	5,615,000	50,000	
Loteries.....	16,200,000	14,000,000	2,200,000	
<b>TOTAL des charges sur lesquelles on a des éléments certains.....</b>	<b>688,364,182</b>	<b>604,897,279</b>	<b>83,466,903</b>	
<i>Autres perceptions au profit de l'étranger ou de différents particuliers.</i>				
Impôt payé par les consommateurs aux contrebandiers, et frais litigieux relatifs à la contrebande...	14,000,000	»	14,000,000	
Capitaineries, dégâts causés par le gibier, et procès pour faits de chasse.....	15,000,000	»	15,000,000	
Péages, minages et autres droits seigneuriaux supprimés sans indemnité, et frais litigieux y relatifs. Autres frais litigieux qui résultaient du degré inutile de juridiction auquel on était soumis par les justices seigneuriales.	36,000,000	»	36,000,000	
Epices des juges et exactions des secrétaires dans les autres tribunaux.	2,000,000	»	2,000,000	
Frais en cour de Rome et aux chambres ecclésiastiques.	8,000,000	»	8,000,000	
Mendicité des moines, au moins.....	3,000,000	»	3,000,000	
Casuel des curés, environ.....				
<b>TOTAL général des impositions, contributions et perceptions anciennes.....</b>	<b>766,364,182</b>	<b>604,897,279</b>	<b>161,466,903</b>	

Tableau des contributions et perceptions proposées.

	MASSE de la PERCEPTION.	RECETTE EFFECTIVE pour le Trésor public.	FRAIS de PERCEPTION ou de régie.	FONDS pour les REMISES et les non-valeurs.	OBSERVATIONS.	
	livres.	livres.	livres.	livres.		
<i>Contributions.</i>						
Contribution foncière.....	300,000,000	287,000,000	7,000,000	6,000,000		
Contribution mobilière.....	67,000,000	60,000,000	1,000,000	6,000,000		
<i>Perceptions sur les services, les actes et les consommations.</i>						
Droit d'enregistrement.....	45,000,000	41,625,000	3,375,000			
Hypothèques.....	4,000,000	3,700,000	300,000			
Timbre et patentes pour les débiteurs...	30,000,000	28,500,000	1,500,000			
Entrées des villes.....	27,000,000	24,000,000	3,000,000		<p>Les droits d'entrées des villes, seront combinés d'après leurs propres pétitions et les indications locales qu'elles pourront donner.</p> <p>Il est possible qu'ils rendent davantage, les droits actuels produisant plus du double.</p> <p>Il est impossible de connaître avec précision le produit d'un tarif qui n'est pas encore établi. On ne sait positivement que la dépense qu'occasionnera le cordon de la frontière.</p> <p>Si les droits sont lourds, ils seront fraudés et rendront beaucoup moins.</p> <p>S'ils sont légers, ils seront payés, favoriseront davantage les fabriques nationales, et produiront un meilleur revenu pour les finances.</p>	
Douanes.....	29,000,000	20,000,000	9,000,000			
Postes et messageries.....	12,275,000	12,000,000	275,000			
Régie des poudres et salpêtres.....	950,000	800,000	150,000			
Marque d'or et d'argent, et affinages, etc.	1,465,000	1,300,000	165,000			
<i>Revenus déjà décrétés et assurés pour 1791 et 1792.</i>						
Contribution patriotique ou sa représentation.....	35,000,000	34,562,000	437,500			
TOTAL des contributions et perceptions.	551,690,000	513,487,500	26,202,500	12,000,000		
Revenus fonciers; forêts domaniales.... provenant des salines et salins.....		20,000,000 3,000,000				
<i>Suppléments assurés pour plusieurs années.</i>						
Créances sur les Etats-Unis de l'Amérique, sur le duc de Deux-Ponts et quelques autres.....		4,000,000				
<i>Suppléments particuliers aux années 1791 et 1792.</i>						
Vente du sel et du tabac, qui sont au- jourd'hui dans les magasins de la ferme générale, et qui sont devenus à la disposition de la nation, lorsqu'il a été décidé que les fonds de cette com- pagnie seraient remboursés en assignats. Le sel supposé vendu à 1 s. 6 d. la livre, et le tabac à 20 sous la livre en gros, produiront 41,000,000 de livres en deux ans.....		20,500,000				
TOTAL général des voies, moyens, re- venus publics et frais y relatifs pour l'année 1791.....	551,690,000	560,987,500	26,202,500	12,000,000		

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

	livres.
Les impositions et perceptions, dont la somme est positivement connue, se montaient à.....	688,364,182
ou à 136,674,182 livres de plus que la totalité des contributions et perceptions nouvelles qui ne sont estimées que 551,690,000 livres.	
Mais il y avait de plus les perceptions, dont on ne peut connaître la valeur que par estimation, et qui, appréciées au plus bas, paraissent avoir coûté au moins.....	78,000,000
<hr/>	
Le total des charges de la nation était donc au moins de.....	766,764,182
Les contributions et perceptions nouvelles n'étant que de.....	551,690,000
<hr/>	
La nation, considérée en masse, sera soulagée de.....	215,074,182
ou de près des deux septièmes de ses anciennes contributions.	
Mais le soulagement des contribuables, qui n'avaient point de privilèges, sera beaucoup plus grand ; car les ci-devant privilégiés ont été soumis à.....	36,132,851
d'impositions dont ils étaient précédemment exempts, et qui tournent d'autant à la décharge des anciens contribuables.	
Le véritable soulagement de ceux-ci sera donc de.....	251,207,033

## OBSERVATION PARTICULIÈRE.

On doit prévenir qu'il est possible que les droits de timbre et de patentes rendent plus qu'on ne l'a calculé, et peut-être jusqu'à six millions de plus. C'est une opinion vraisemblable : si elle se réalise, on aura six à sept millions d'excédent en 1791 et 1792, et de moins à remplacer en 1793.

*Fait au comité de l'imposition, le 5 Décembre 1790.*

LA ROCHEFOUCAULD ; DAUCHY ; ROEDERER ; JARRI ; L'ÉVÊQUE D'AUTUN ; D'ALLARDE ,  
DEFERMON ; DUPONT (DE NEMOURS).

Plusieurs membres demandent l'impression du rapport dont M. de La Rochefoucauld vient de donner lecture.

**M. de Folleville.** Je suis aussi disposé que personne à applaudir à l'heureuse perspective qui nous est présentée, lorsque je la verrai réalisée. Mais je m'étonne qu'on ose proposer à l'Assemblée de décréter constitutionnellement un déficit de 55 millions. Je fais d'abord remarquer que les 35 millions de la contribution patriotique sont destinés aux besoins de cette année puisque M. Necker a annoncé qu'ils seraient touchés par anticipation. Je regarde ensuite comme une grande injustice que l'on comprenne dans le tableau qui vous est présenté 20 millions de sel et de tabac en magasins, sans examiner si ces marchandises ne sont pas la propriété des fermiers généraux qui les ont achetées en vertu du traité fait avec eux. Enfin, j'ai des doutes sur le revenu des forêts nationales, par suite des pillages et des dégradations qui s'y commettent impunément.

**M. Roederer.** Je regarde comme prématuré de répondre aujourd'hui aux observations de M. de Folleville. Cependant, en ce qui concerne les forêts nationales, je déclare que l'évaluation n'en a point été exagérée puisque le comité a

reçu des offres qui dépassent 25 millions. A l'égard du tabac et du sel qui sont actuellement en magasin, M. de Folleville a oublié que la ferme générale n'est point une ferme, mais une régie composée ; elle nous a remis des notes qui ne contestent point ce que M. de Folleville prend la peine de contester pour elle.

**M. le Président** met aux voix l'impression du rapport.

L'impression est ordonnée.

**M. Dauchy**, au nom du comité de l'imposition, rend compte de la motion faite précédemment par M. Le Chapelier, relativement aux *droits perçus, en Bretagne, sur les boissons et notamment sur les eaux-de-vie*. Il propose un projet du décret.

**M. Le Chapelier** demande que le comité veuille bien faire un rapport sur la question de principe, savoir si, oui ou non, il y aura un droit sur les boissons. S'il doit y en avoir un il est urgent de le décréter, afin que, dans la ci-devant province de Bretagne, on ne sépare pas, même un instant, le contribuable du percepteur.

**M. Roederer.** Le droit de licence que nous